

Exemples de remboursement

Régime complémentaire frais médicaux



APICIL ESSENTIO – Hospi 1

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2022** de l'Assurance Maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire APICIL Mutuelle (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels.

Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du **régime local Alsace Moselle** de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.

| Exemples | Coût de la prestation* | Remboursement du régime local Alsace Moselle | Remboursement d'Apicil Mutuelle | Reste à charge |
|---|---|--|---------------------------------|-----------------|
| Hospitalisation | | | | |
| FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER En court séjour | 20 € Tarif réglementaire | 20 € | 0 € | 0 € |
| OPÉRATION DE LA CATARACTE Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) | 355 € Prix moyen national de l'acte | 271,70 € | 54,34 € | 28,96 € |
| OPÉRATION DE LA CATARACTE Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) | 447 € Prix moyen national de l'acte | 271,70 € | 54,34 € | 120,96 € |

100%
REMBOURSÉ

* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

Exemples de remboursement

Régime complémentaire frais médicaux



APICIL ESSENTIO – Hospi 2

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2022** de l'Assurance Maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire APICIL Mutuelle (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels.

Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du **régime local Alsace Moselle** de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.

| Exemples | Coût de la prestation* | Remboursement du régime local Alsace Moselle | Remboursement d'Apicil Mutuelle | Reste à charge |
|---|---|--|---------------------------------|----------------|
| Hospitalisation | | | | |
| FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER En court séjour | 20 € Tarif réglementaire | 20 € | 0 € | 0 € |
| OPÉRATION DE LA CATARACTE Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) | 355 € Prix moyen national de l'acte | 271,70 € | 83,30 € | 0 € |
| OPÉRATION DE LA CATARACTE Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) | 447 € Prix moyen national de l'acte | 271,70 € | 135,85 € | 39,45 € |

100 %
REMBOURSÉ

100 %
REMBOURSÉ

* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

Exemples de remboursement

Régime complémentaire frais médicaux



APICIL ESSENTIO – Hospi 3

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2022** de l'Assurance Maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire APICIL Mutuelle (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels.

Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du **régime local Alsace Moselle** de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.



| Exemples | Coût de la prestation* | Remboursement du régime local Alsace Moselle | Remboursement d'Apicil Mutuelle | Reste à charge |
|---|---|--|---------------------------------|----------------|
| Hospitalisation | | | | |
| FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER En court séjour | 20 € Tarif réglementaire | 20 € | 0 € | 0 € |
| OPÉRATION DE LA CATARACTE Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) | 355 € Prix moyen national de l'acte | 271,70 € | 83,30 € | 0 € |
| OPÉRATION DE LA CATARACTE Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) | 447 € Prix moyen national de l'acte | 271,70 € | 175,30 € | 0 € |

* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique